

## Formation continue



**7** semaines  
**53** jours



## Sommaire:

### SCOOP

- Des autocars prêts à remplacer le train...

### AUTOBUS

- Jours de forte chaleur en juillet

### NOMINATION

- Nouveau Président de l'UPAV

## AUTOCAR

- Amsterdam : parking autocar
- France : interdiction de circuler (rappel)
- Portugal : affichage obligatoire des services occasionnels

### A VOS AGENDAS !

24/08: Commission VRA BS

26/08: Comité Fédéral Autocar

## SCOOP

### Des autocars prêts à remplacer le train...

**La SNCB va devoir faire face à une série de weekends difficiles.** Le syndicat autonome SACT qui regroupe une minorité de chauffeurs de train a annoncé des grèves pendant 7 samedis prenant ainsi en otage quelques 30.000 voyageurs potentiels à destination du littoral et suite auxquelles on craint subir une perte économique d'environ 7,7 millions d'euros. Cela compliquera fortement les déplacements dans le cadre des activités pour jeunes, des visites à des festivals ainsi que d'autres initiatives culturelles. Les services de navettes de notre secteur constitueraient bien sûr une solution pour la SNCB qui a déclaré 'mettre tout en œuvre' pour limiter au maximum les dégâts de ces grèves.

**La Fédération a déjà répondu présent à cet appel** et adressé une lettre à Madame Jacqueline Galant, Ministre Fédéral de la Mobilité, et à Jo Cornu, CEO de la SNCB pour proposer des services de collaboration et de coordination au secteur. Cette main tendue a fait l'objet d'un communiqué de presse pour en informer le public. [Cliquez ici](#) pour en lire le contenu.

**Nous espérons une réaction**, un dialogue avec les responsables de la SNCB et un appel à nos entreprises afin de prêter main forte à l'organisation de ces transports au cours de ces 7 samedis prochains. Il sera de toute manière fait appel aux Présidents Provinciaux pour mener tout cela à bon port. Affaire à suivre...



## AUTOBUS

### Jours de forte chaleur en juillet

Par journée ayant connu un dépassement de 27°C sous abri relevé à l'I.R.M. d'Uccle, une prime équivalente à une heure de prestation est accordée au personnel roulant des fermiers TEC à partir d'une prestation minimale de 4 heures.

Pour le mois de juillet, nous avons relevé **6 journées (jusqu'au 16/06 inclus)** :

- 01/07/2015 → 34,5 °C
- 02/07/2015 → 29,9 °C
- 03/07/2015 → 31,4 °C
- 04/07/2015 → 31,7 °C
- 11/07/2015 → 27,9 °C
- 16/07/2015 → 28,3 °C

Si l'on devait encore connaître un ou plusieurs jours de forte chaleur entre le 16 et le 31, les loueurs en seront informés.

## NOMINATION

### Nouveau Président de l'UPAV

Benoit Dieu, Directeur Général de BT Tours à Binche, a été élu cette semaine comme nouveau Président de l'UPAV.

Toutes nos félicitations pour cette nomination.



## AUTOCAR

### Amsterdam: parking autocar



Les 34 emplacements de parking pour autocars de la Oosterdoksplatform seront supprimés le 04/09. A la place de la plateforme autocar actuelle du Prins Hendrikkade, la ville d'Amsterdam construira une jetée. **L'aire de stationnement du PTA (Passagiers Terminal Amsterdam) avec une capacité de maximum 41 autocars en constituera l'alternative.**

Vous trouverez ci-joint [le feuillet avec les emplacements de parkings alternatifs et les itinéraires bis](#) (FR,NL,EN,DE).

Au Ruijterkade, à proximité de l'arrêt des croisières fluviales (H28 Oosterdokskade Noord), une boucle de retour temporaire a été prévue. Ainsi, les autocars en provenance du Piet Heinkade qui souhaitent faire une halte à cet arrêt, pourront faire demi-tour sans devoir aller en marche arrière. Cette situation temporaire restera d'application jusqu'à ce qu'une boucle de retour définitive soit prévue.

### France : interdiction de circuler (rappel)



L'interdiction de circuler sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier français s'applique le **samedi 01/08/15 de 0h à 24h**. Les transports visés par cette interdiction sont des transports réalisés au moyen de véhicules comportant plus de 9 places assises, y compris celle du conducteur, qui sont organisés à titre principal pour des personnes de moins de 18 ans, quel que soit le motif de déplacement.

Cette interdiction ne s'applique pas si le transport d'enfants est effectué à l'intérieur d'un même Département ou si le lieu de destination du groupe transporté est situé dans un Département limitrophe du lieu de sa prise en charge.

**Pour les autocars transportant des enfants venant d'un pays frontalier ou qui se rendent vers un pays frontalier, on considère que le Département frontalier équivaut au Département de prise en charge des enfants.**

### Portugal: affichage obligatoire des services occasionnels

Au Portugal, un nouveau régime juridique pour le transport par véhicules de plus de 9 places oblige les autocars utilisés pour les services occasionnels et les services réguliers spéciaux à identifier les services respectifs. **Il est dès à présent aussi en vigueur pour les autocaristes organisant des services vers le Portugal.** Il est recommandé de signaler la catégorie du service afin d'éviter toute verbalisation.



Cette identification s'effectue par un **panneau sur lequel figure « serviço ocasional »** (service occasionnel), selon le modèle ci-joint.

Ce panneau de **minimum 35 cm x 20 cm** (**attention : plus qu'un A4**) **doit être placé près du pare-brise**. Dans tous les cas, il doit être visible de l'extérieur.

Le non-respect de cette loi est passible d'une amende de € 250 à € 1.250. Nous attendons de la part de nos collègues portugais un modèle-type de ce document afin de le distribuer. En attendant, nous proposons à tous de se fabriquer un document comme décrit ici en cas de voyages vers le Portugal.

Editeur responsable:  
Patrick Westelinck

Lay-out: Carine De Smedt  
Traduction: Séverine Lorrain

Rédaction: Louis Eloy - Yves Mannaerts